

# Une aide pour payer son loyer

Un locataire sur trois a du mal à payer son loyer à cause de la crise du coronavirus. Si l'on ajoute à cela tous ceux qui avaient déjà du mal à payer leur loyer avant, cela concerne malheureusement plusieurs millions de Français.

Action Logement : une aide pour payer son loyer

C'est pour cette raison qu'Action Logement, une association financée par des cotisations obligatoires versées par les employeurs, va leur venir en aide. À partir de la fin du mois, tous les salariés du privé, ainsi que les chômeurs, pourront déposer une demande d'aide sur le site [action-logement.fr](http://action-logement.fr).

Bien évidemment, il y a tout de même des conditions : d'abord, ne pas gagner plus d'un smic et demi, c'est-à-dire environ 2.200 euros brut. Ensuite, il faut justifier, pour les salariés, d'avoir perdu au moins 15% de ses revenus depuis le confinement. Cela signifie que les salariés placés en chômage partiel, mais qui ont tout de même reçu plus de 85% de leur salaire normal, sont exclus du bénéfice de cette aide.

L'ANIL : une agence pour vous aider

Notez que d'autres aides existent. Le site de l'Agence Nationale d'Information Logement, l'ANIL, peut vous aider à les identifier. Vous pouvez également appeler l'ANIL au numéro gratuit suivant : 0805 16 00 75.

Et si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier, dont le locataire a du mal à payer ses loyers, vous aussi, vous pouvez vous faire aider. Comme souvent, il y a un crédit immobilier à rembourser derrière, votre premier coup de fil doit être à destination de votre banquier, afin de négocier un report de mensualités. Ensuite, là aussi, l'ANIL peut vous aider, et dans certains cas, vous pourrez recevoir directement certaines aides, en remplacement partiel des loyers impayés.